

CONSEIL MUNICIPAL

du 03 septembre 2007

PROCES VERBAL

L'an deux mil sept le trois du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt trois Août deux mil sept par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean CLAVERIE, Maire.

Etaient présents : M. Jean CLAVERIE, M. Pierre VIDAL, M. Alain BOYER, M. Francis DELORT, Mme Christine BUORO, M. Francis DURAND, Mme Mireille KUHN, Mme Madeleine LEVRAT, Mme Myriam MARTINS, Mme Marie-Claude MOGES.

Absents excusés : M. Lionel PEYROUT (pouvoir à M. Pierre VIDAL), Mme Marie-Christel KASTRATI (pouvoir à M. Jean CLAVERIE), Mme Karine ABADO (pouvoir à Mme Christine BUORO), M. Jacques DUBERN (pouvoir à Mme Madeleine LEVRAT), M. Philippe LACOSTE (pouvoir à Mme Myriam MARTINS), Mme Micheline LIBREAU (pouvoir à Mme Mireille KUHN).

Absents : M. François COSTA, M. Pierre ESTANSAN, M. Bernard GUILLEMAIN.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Marie-Claude MOGES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 31 juillet 2007 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu

Modification de l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour

8 – Aire d'accueil des gens du voyage

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 – Décisions de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 29 juin et 06 juillet derniers et les membres ont décidé :

- pour le marché « entretien de bâtiments communaux », l'entreprise Aquitaine Maintenance Environnement a été retenue pour 17 446,05 € TTC (lot 1) et 10 394,43 € TTC (lot 2),

Adopté à l'unanimité

- pour le marché de Maîtrise d'œuvre « construction des ateliers municipaux » le cabinet d'Architecte CASTAGNE-DESTOUR avec 6,9 % d'honoraires sur montant des travaux.

Adopté à l'unanimité

2 – Avant Projet Définitif : travaux sur la RD214 séquences 4-5 et 6

Lors de la réunion du 30 octobre dernier, le Conseil municipal avait adopté l'avant-projet définitif des travaux de sécurisation et d'aménagement de la RD214E9 sur les séquences 1,2 et 3.

Aujourd'hui ces travaux étant achevés, et au vu des éléments estimatifs que les Maîtres d'œuvre ont transmis, il convient de valider l'avant-projet définitif des travaux des séquences 4, 5 et 6 inscrites dans le programme pluriannuel de la Convention d'Aménagement de Bourg. Ces travaux pourraient débuter début 2008 :

- lot VRD 170 351 € HT en tranche ferme, et 24 700 € HT en tranche conditionnelle,
- lot Paysager 67 792,50 € HT.

Le Conseil doit se prononcer pour :

- valider l'avant projet définitif pour les séquences 4, 5 et 6,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes.

Adopté à l'unanimité

3 – Avant Projet Définitif : construction des ateliers municipaux

La Commission Travaux s'est réunie le 31 août pour étudier l'avant-projet définitif et les estimatifs concernant la construction des ateliers municipaux. Coût estimatif : 215 400 € HT.

Le Conseil doit se prononcer pour :

- valider l'avant projet définitif des ateliers municipaux,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes.

Adopté à l'unanimité

4 – Ouverture d'une Ligne de Trésorerie

La procédure de déclassement en cours entraîne du retard dans le passage de l'acte de vente avec ATARAXIA. Pour pallier ce retard et permettre la poursuite des travaux d'investissement, la commune peut recourir à l'ouverture d'une ligne de Trésorerie du montant du prix de vente.

Le Conseil doit se prononcer pour :

- valider l'ouverture d'une ligne de Trésorerie de 250 000 €,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Adopté par 15 voix Pour et 1 Abstention (Mme MARTINS)

5 – Equipement de restauration scolaire

Afin de prévoir l'équipement en matériels nécessaires pour renouveler et compléter l'existant, un montant de 2 558,41 € HT est dégagé du budget pour les achats d'équipement.

Il serait également possible de solliciter une subvention DGE, à hauteur de 30 % du montant Hors Taxes.

Le Conseil doit se prononcer pour :

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes.

Adopté à l'unanimité

6 – Avancement de Grade

- Avancement de grade

Dans le cadre du déroulement de carrières de 3 agents communaux, le Centre de Gestion de la Gironde sollicite une délibération pour fixer les quotas des agents promus/promouvables.

Situation antérieure	Nouvelle situation	Taux de promotion
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	100 %
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	100 %
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	100 %

Adopté à l'unanimité

- Modification du tableau des effectifs

Vus le reclassement de l'échelle 3 en échelle 4 de certains cadres d'emplois de catégorie C et l'inscription de certains agents au tableau annuel d'avancement de grade, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, et donc de procéder à l'ouverture de nouveaux postes (cf. tableau annexé).

Adopté à l'unanimité

7 – Convention avec la DDE pour l’instruction des demandes de permis de construire et occupation des sols

Les services de la DDE assurent l’instruction des demandes d’autorisations pour les Permis de Construire, Certificats d’Urbanismes, pour le compte de la Commune de MARTILLAC.

Cette convention étant obsolète elle doit être renouvelée avec la DDE, les conditions restant inchangées pour la commune.

Le Conseil doit se prononcer pour :

- valider cette convention,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Adopté à l’unanimité

8 – Aire d’accueil des gens du voyage

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération prise par la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 06 juillet 2007 portant sur l’aire d’accueil des gens du voyage.

Il propose de valider cette démarche, puisque l’occupation régulière et privilégiée, par les gens du voyage, de terrains situés sur la commune devient un problème récurrent. Le terrain nécessaire identifié par la C.C.M est situé aux confins de Léognan-Martillac-Saucats-La Brède, mais situé sur le territoire communal de La Brède.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe pour que cette démarche de création d’une aire communautaire soit réalisée dans les meilleurs délais par la C.C.M et avec l’assentiment du Conseil Municipal de MARTILLAC.

Monsieur BOYER fait remarquer la lenteur des décisions, notamment le rôle du Préfet. A son avis les choses n’aboutissent pas.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que la C.C.M entreprenne les démarches nécessaires à la création dans les meilleurs délais des structures d’accueil attendues.

Aucune délibération n’est prise, mais Monsieur le Maire adressera un courrier à Monsieur le Président de la C.C.M. insistant sur l’urgence de cette réalisation.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.